

Ce chapitre introduit les concepts de morale, d'éthique et de déontologie dans le contexte universitaire.

La morale, dérivée du latin "mores" (mœurs), représente l'ensemble des règles et valeurs normatives d'une société, influencées par la religion, la conscience, le devoir, la raison, le respect, la justice et la vertu. Elle est variable selon les cultures et les contextes. L'éthique, quant à elle, est la partie théorique de la morale, l'étude philosophique du comportement moral et de la prise de décision. Elle vise à trouver la meilleure solution face à un problème en utilisant des valeurs intégrées et en considérant le contexte, se distinguant ainsi d'un système juridique. L'éthique s'applique à divers domaines (écologie, biomédecine, affaires, etc.). La déontologie, issue du grec "deon" (devoir) et "logos" (discours), est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite professionnelle, souvent formalisées dans des codes de conduite, dont la transgression peut être sanctionnée. Elle se distingue de la morale (mœurs) et de l'éthique (réflexion sur la morale). Enfin, le droit, contrairement à la morale et à l'éthique, définit uniquement ce qui est légalement permis ou défendu, sans juger de la valeur morale des actes.

En résumé : la morale juge ce qui est socialement bon, l'éthique ce qui est personnellement bon, la .déontologie ce qu'impose la profession, et le droit ce qui est légalement permis ou interdit